

# DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

Extension d'une carrière sur 20 ha





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Demande d'extension sur 20 ha de la carrière, sise à Vincent-Froideville et Lombard (39), et autorisée par l'arrêté préfectoral n° 1161 du 30/07/2001 modifié.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LES CARRIERES JURASSIENNES (LCJ)

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Laurent DELAFOND, Président de LCJ

RCS / SIRET

8 2 3 0 5 4 1 4 3 0 0 0 2 4

Forme juridique

Société par Actions Simplifiée (SAS)

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie                                                                                                    | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie<br>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Installations Classées Pour la Protection de l'Environnement                                                                      |                                                                                                                                                                      |
| c) Extensions inférieures à 25 ha des carrières soumises à autorisation mentionnées par la rubrique 2510 de la nomenclature des ICPE | La surface d'extension est de 20 ha 00 a 37 ca.                                                                                                                      |

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société LES CARRIERES JURASSIENNES (LCJ) est autorisée à exploiter une carrière de matériaux alluvionnaires sur les communes de Vincent-Froideville et de Lombard (39), par l'arrêté n°1161 du 30/07/2001, pour une durée de 19 ans. En 2019, la société a obtenu la prolongation de l'exploitation jusqu'au 30/07/2024 (arrêté complémentaire n°AP-2019-10-DREAL du 21/03/2019). Par ailleurs, elle est autorisée à exploiter des installations de traitement et une plateforme de transit de matériaux, attenantes à la carrière, par l'arrêté n°1154 du 18/11/1986.

Une emprise d'extension d'environ 20 ha a été identifiée au nord de la plateforme de traitement après analyse des caractéristiques géologiques, des sensibilités agricoles et écologiques sur une aire élargie. Cette surface permettra d'extraire environ 2,4 millions de tonnes de matériaux sur 14 ans. La découverte présente une épaisseur d'environ 4 à 5 m. Le gisement sera extrait en eau sur 8 à 12 m de hauteur. Les matériaux seront valorisés sur place dans les installations de traitement existantes. Le réaménagement prévu est à vocation écologique, paysagère et agricole. Il prévoit notamment un remblaiement partiel du plan d'eau d'exploitation qui sera ouvert dans le cadre du projet. Une fois l'exploitation achevée, plus de 15 ha seront restitués à l'agriculture pour compenser les surfaces impactées par l'extension de la carrière. Le plan d'eau résiduel sera aménagé de façon à créer une mosaïque de milieux favorables à l'implantation des espèces patrimoniales recensées au niveau du site.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet d'extension est de permettre à la société de pérenniser ses activités localement et de poursuivre l'approvisionnement de ses clients, dont de nombreux points fixes, en matériaux nobles. En effet, l'autorisation d'exploitation actuelle arrive à échéance le 30/07/2024. Les matériaux siliceux de Vincent-Froideville constituent une ressource rare à l'échelle départementale (seules trois carrières fournissent des matériaux élaborés siliceux dont une en fin d'autorisation), voire régionale, qui répond à de nombreuses applications spécifiques : enrobés (couches de roulement), filtration, bétons spéciaux, préfabrication, terrains sportifs...

Depuis de nombreuses années LCJ a mis en place une politique de substitution des matériaux alluvionnaires en réorientant une grande partie de sa clientèle vers des matériaux concassés calcaires (carrière LCJ de Briod-Conliège) lorsque c'était possible. Cela s'est traduit par une baisse de la production annuelle du site d'environ 100 KT en l'espace de 20 ans.

Le projet d'extension s'intègre dans cette démarche de substitution avec une production dégressive, en précisant néanmoins qu'il devient de plus en plus complexe pour les clients de trouver localement des solutions alternatives au vu des carrières autorisées, en particulier pour les applications nécessitant des matériaux roulés et/ou siliceux.

Ce projet permettra également de maintenir l'emploi local (direct et indirect) et d'assurer un revenu pour les communes concernées au travers de la Contribution Économique Territoriale.

L'autorisation sollicitée porte sur une durée de 14 ans, la dernière année visant à finaliser le réaménagement du site (démantelement des installations de traitement et régalage de terre végétale, ajustement des terrassements...).

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Préalablement à toute exploitation de carrière, la société réalisera :

- Un diagnostic archéologique (si cela est prescrit par le préfet) ;
- Le bornage des terrains de l'extension ;
- La mise en place d'une clôture autour de la zone en exploitation avec des panneaux indiquant les dangers. Elle sera doublée d'un merlon de protection végétalisé ;
- Le décapage sélectif des matériaux de découverte sera réalisé à la pelle hydraulique. Les matériaux seront stockés en merlons sur les bords de l'exploitation ou seront directement réutilisés dans le cadre du réaménagement coordonné.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans le cadre de ce projet, la plateforme de traitement et de transit des matériaux, ainsi que la zone actuellement en exploitation (dont circuit des eaux), sont sollicitées en renouvellement pour une surface d'environ 26 ha.

L'extraction des matériaux alluvionnaires siliceux de l'extension sera menée en eau, à l'aide d'une dragline, comme c'est le cas actuellement. Elle sera conduite suivant 2 phases de 5 années et 1 phase de 4 années (Cf. Annexe A), sur une épaisseur maximale de 12 m et suivant des pentes de berges qui permettront d'assurer la stabilité des terrains voisins.

Les matériaux extraits seront acheminés vers l'installation de traitement des matériaux par bande transporteuse. Ils seront ensuite criblés, lavés et concassés dans les installations de traitement. La puissance installée de ces équipements de production est de 1200 kW. Les productions annuelles moyennes seront spécifiques à chaque phase et suivront une décroissance correspondant, sur la durée d'autorisation, à une baisse de 2 % par an dans le cadre de la politique de substitution des matériaux alluvionnaires :

- pour la 1ère phase (T+1 à T+5 ans) : 210 000 t/an
- pour la 2ème phase (T+6 à T+10 ans) : 180 000 t/an
- pour la 3ème phase (T+11 à T+14 ans) : 150 000 t/an

Le réaménagement prévu (cf. Annexe B) aura une vocation écologique, paysagère et agricole afin de tenir compte des sensibilités relevées sur les terrains. Il consistera en un remblaiement partiel du plan d'eau d'exploitation (plan d'eau résiduel d'une surface de 9 ha) , un régalage de terre végétal et un retour à un usage agricole sur les zones remblayées et sur une partie de la plateforme de traitement (>15 ha rendus à l'agriculture), et à la création d'une mosaïque de milieux en faveur des espèces recensées sur le site et à proximité.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : rubriques 2510-1, 2515-1a et 2517.

Autorisation au titre de la nomenclature IOTA : rubriques n°1.1.2.0 et n°3.2.3.0.

Les arrêtés préfectoraux n°1161 du 30/07/2001, n°AP-2019-10-DREAL du 21/03/2019 et n°1154 du 18/11/1986 sont disponibles en annexe C.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques          | Valeur(s)                                                    |
|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Surface sollicitée.....             | 46 ha 14 a 51 ca                                             |
| dont surface en extension.....      | 20 ha 00 a 37 ca                                             |
| dont surface en renouvellement..... | 26 ha 14 a 13 ca                                             |
| Épaisseur maximale du gisement..... | 8 à 12 m                                                     |
| Volume exploitable global.....      | 1 330 000 m <sup>3</sup>                                     |
| Tonnage moyen annuel.....           | 210 kt/an à 150 kt/ an en fonction des phases d'exploitation |

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Région : BOURGOGNE / FRANCHE-COMTE

Département : JURA

Communes : VINCENT-FROIDEVILLE et LOMBARD

Lieux-dits : La Rondaine, La Petite Parelle, La Fin du Mitan

Sections :

- ZN n°30 à 36, n°38 à 44, n°48 à 54 (Vincent-Froideville)
- ZA n°53 à 60, n°62 et n°96 (Lombard)

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 5 ° 4 9 ' 3 9 " 32 Lat. 4 6 ° 7 6 ' 8 4 " 68

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Aucune

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

La carrière est autorisée par l'arrêté n°1161 du 30/07/2001, modifié par l'arrêté n°AP-2019-10-DREAL du 21/03/2019.

L'installation de traitement des matériaux est autorisée par l'arrêté n°1154 du 18/11/1986.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il :                                                                                                                                        | Oui                      | Non                                 | Lequel/Laquelle ?                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?                                                              | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La ZNIEFF de type I n°430030049 « Zones humides de Desnes et Vincent » est contiguë à la plateforme de traitement et des zones en renouvellement. Les terrains sollicités en extension sont situés en dehors de cette ZNIEFF I.<br><br>La ZNIEFF de type II la plus proche est située à 300 m au nord-ouest et 650 m au nord-est. Il s'agit de la ZNIEFF n° 430002212 « Bois et étangs de la Bresse médiane ». |
| En zone de montagne ?                                                                                                                                            | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?                                                                                                  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope le plus proche est celui des Étangs Vaillant, du Crêt et du Fort (n°FR3800679), situé 6,0 km à l'Ouest du projet.                                                                                                                                                                                                                                                |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?                                                                                                                      | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?                                                 | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                          | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le monument historique le plus proche est la Croix du cimetière de Lombard, situé à 1,4 km au nord des terrains sollicités en extension (classé par arrêté le 02/03/1971).                                                                                                                                                                                                                                     |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?                                                                                                     | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Une étude pédologique a été menée par SolExperts en septembre 2018 en vue de la recherche de zones humides sur les terrains sollicités par l'extension. Cette étude conclue que les terrains agricoles pressentis n'ont pas lieu d'être classés en "zone humide" au sens de l'arrêté du 24/06/2008 modifié.<br><br>L'étude pédologique est fournie en annexe D.                                                |

|                                                                                                                                                                                                       |                          |                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?<br>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les communes de Vincent-Froideville et de Lombard ne sont pas couvertes par un PPRN ou par un PPRT.                                                                                                                                                                       |
| Dans un site ou sur des sols pollués ?                                                                                                                                                                | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'étude des photographies aériennes historiques et les données fournies par le SIS du Jura et la banque de données BASOL indiquent que l'extension de la carrière ne se situe pas sur des sols pollués.                                                                   |
| Dans une zone de répartition des eaux ?                                                                                                                                                               | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'extension n'est pas située dans une zone de répartition des eaux identifiée dans le SDAGE Rhône - Méditerranée 2016 - 2021.                                                                                                                                             |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?                                                                         | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet est situé en dehors de tout périmètre de protection de captage AEP. Le forage AEP le plus proche est situé sur la commune de Villevieux, à 3,8 km au sud-ouest de l'extension.                                                                                  |
| Dans un site inscrit ?                                                                                                                                                                                | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site inscrit le plus proche est le site d'Arlay (arrêté de protection du 20/06/1978), situé 400 m à l'est des terrains sollicités par le projet.                                                                                                                       |
| <b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>                                                                                                                                                 | <b>Oui</b>               | <b>Non</b>                          | <b>Lequel et à quelle distance ?</b>                                                                                                                                                                                                                                      |
| D'un site Natura 2000 ?                                                                                                                                                                               | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les terrains concernés par l'extension de la carrière sont situés en dehors de toute ZSC et de toute ZPS. La ZSC la plus proche est celle identifiée sous le n°FR4301306 « Bresse jurassienne », située 1,7 km au nord-est, 2,5 km à l'ouest et 4,1 km au nord du projet. |
| D'un site classé ?                                                                                                                                                                                    | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Il n'y a pas de site classé à proximité de l'extension. Le site classé le plus proche est la Croix du cimetière de Lombard (arrêté de classement du 02/03/1971), situé 1,5 km au nord des terrains sollicités par le projet.                                              |

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles |                                                                                                                                                                                           | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br><i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Ressources</b>       | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ?                                                                                                                      | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le pompage des eaux de procédés (eaux de lavage des matériaux) sera réalisé, comme actuellement, dans le plan d'eau d'exploitation au sud de la plateforme de traitement, à l'aide d'une pompe immergée fonctionnant à un débit de 600 m <sup>3</sup> /h.<br>Le rejet des eaux de procédés s'effectue intégralement dans le même plan d'eau : le circuit de lavage des matériaux fonctionne ainsi en circuit fermé et permet la création d'habitats d'intérêt dans le cadre du réaménagement coordonné.<br>Une étude hydrogéologique CPGF Horizon est portée en annexe E. |
|                         | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?                                                                                          | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|                         | Est-il excédentaire en matériaux ?                                                                                                                                                        | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|                         | Est-il déficitaire en matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?                                                                               | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Milieu naturel</b>   | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?                     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Une étude écologique a été réalisée par trois écologues d'ENCEM entre août 2018 et juin 2019.<br>Les terrains d'extension (cultures principalement) présentent une sensibilité écologique très faible à moyenne. Les effets résiduels du projet sur la faune et la flore seront limités compte tenu des mesures d'évitement et de réduction prévues.<br>Cf. Éléments d'appréciation de l'impact écologique en annexe F.                                                                                                                                                   |
|                         | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les terrains concernés par l'extension de la carrière sont situés en dehors de toute ZSC et de toute ZPS. La ZSC la plus proche est celle identifiée sous le n°FR4301306 « Bresse jurassienne », située 1,7 km au nord-est, 2,5 km à l'ouest et 4,1 km au nord du projet.                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

|                  |                                                                                                                                    |                                                                 |                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                  | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/>                                        | <input checked="" type="checkbox"/>                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                  | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?                                               | <input checked="" type="checkbox"/>                             | <input type="checkbox"/>                                                   | La zone d'extension est actuellement occupée par des terrains agricoles. Le projet de remise en état prévoit un remblaiement partiel du plan d'eau d'exploitation qui sera créé dans le cadre de l'extension afin de restituer 15 hectares de terres agricoles au terme de l'exploitation.                                                                      |
| <b>Risques</b>   | Est-il concerné par des risques technologiques ?                                                                                   | <input type="checkbox"/>                                        | <input checked="" type="checkbox"/>                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                  | Est-il concerné par des risques naturels ?                                                                                         | <input type="checkbox"/>                                        | <input checked="" type="checkbox"/>                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                  | Engendre-t-il des risques sanitaires ?<br>Est-il concerné par des risques sanitaires ?                                             | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Nuisances</b> | Engendre-t-il des déplacements/des trafics                                                                                         | <input checked="" type="checkbox"/>                             | <input type="checkbox"/>                                                   | L'évacuation des produits finis sera menée par camions comme c'est le cas actuellement, depuis les RD 120E et 120, routes adaptées à la circulation de poids lourds. Le trafic n'augmentera pas et aura tendance à diminuer car les productions annuelles envisagées dans le cadre de l'extension seront dégressives (une trentaine de PL par jour au maximum). |
|                  | Est-il source de bruit ?<br>Est-il concerné par des nuisances sonores ?                                                            | <input checked="" type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/>            | Un contrôle des niveaux sonores sera réalisé périodiquement en limite de site et au niveau des Zones à Émergence Réglementée (ZER) les plus proches de l'extension.<br>Ce contrôle est d'ores et déjà mis en place dans le cadre de l'exploitation actuelle. Il montre des émergences conformes à la réglementation.                                            |

|                  |                                                                                            |                                     |                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                  | Engendre-t-il des odeurs ?<br>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?               | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|                  | Engendre-t-il des vibrations ?<br>Est-il concerné par des vibrations ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|                  | Engendre-t-il des émissions lumineuses ?<br>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Les émissions lumineuses concernent la plate-forme de traitement et la drague essentiellement en périodes hivernales, lorsque que la luminosité est trop faible. Elles seront de même nature que celles existantes déjà sur la carrière                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Emissions</b> | Engendre-t-il des rejets dans l'air ?                                                      | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Les sources d'émission de poussières seront réduites à la plate-forme de traitement (circulation des engins et des camions de transport) et aux opérations de décapage des terrains de l'extension car l'exploitation des alluvions se fait sous eau.<br><br>Le lavage des matériaux dans l'installation et l'arrosage des pistes en période sèche permettent d'abattre les poussières et de limiter leur envol.                                                         |
|                  | Engendre-t-il des rejets liquides ?<br>Si oui, dans quel milieu ?                          | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Comme c'est le cas actuellement, les eaux de procédés seront décantées dans le plan d'eau d'exploitation situé au sud de la plate-forme de traitement des matériaux. Elles seront soit décantées dans un fossé avant de s'écouler par gravité dans le plan d'eau, ou seront refoulées directement à l'aide d'une pompe à eau.<br>Les eaux de l'aire de ravitaillement et de lavage des engins transitent par un décanteur-déshuileur avant de s'infiltrer dans un fossé. |
|                  | Engendre-t-il des effluents ?                                                              | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Les effluents engendrés par le projet sont les mêmes que ceux décrits au titre des rejets liquides.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                  | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?                 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Les matériaux de découverte, inertes, seront utilisés pour remblayer le plan d'eau d'exploitation nouvellement créé et serviront à taluter les berges des plans d'eau résiduels. Les fines issues du traitement des matériaux viendront constituer une zone de hauts-fonds / vasières (zones humides propices à la flore et la faune).<br><br>L'exploitation fait l'objet d'un Plan de Gestion des Déchets d'Extraction (PGDE) remis à jour tous les 5 ans.              |

|                                                       |                                                                                                                                             |                                     |                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Patrimoine /<br/>Cadre de vie<br/>/ Population</b> | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?                                    | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | La carrière et les installations de traitement sont présentes à Vincent-Froideville et Lombard depuis plusieurs dizaines d'années. Bien qu'ils soient situés dans une plaine alluviale dont la topographie et l'occupation du sol (culture intensive) favorisent les perceptions lointaines, le projet n'ouvrira pas de nouveaux secteurs de visibilité et accentuera légèrement ceux existants, notamment au niveau des premières habitations situées au nord de l'extension. |
|                                                       | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le projet d'extension (20 ha) consommera des espaces à vocation agricole. Ce secteur sera partiellement réaménagé, au terme de l'exploitation, en plan d'eau à vocation écologique et paysagère. Les zones remblayées de l'extension et la plateforme de traitement et de transit des matériaux seront régalaées avec de la terre végétale et rendues à l'agriculture (16 ha).                                                                                                 |

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

Aucune incidence de nature transfrontière n'est attendue.

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les principaux enjeux du projet sont agricoles. Des mesures pour compenser les surfaces impactées par l'extension seront mises en place dans le cadre de la conduite de l'exploitation et du réaménagement. La restitution de terrains agricoles lors du réaménagement coordonné a été étudiée en concertation avec le monde agricole (SAFER, chambre d'agriculture, exploitants) et les élus des communes concernées.

Les principales sensibilités écologiques du secteur sont évitées et différentes mesures sont prévues pour réduire l'impact sur la faune et la flore. Les enjeux directement liés à la carrière (Crapaud calamite, Petit gravelot, Sterne..) sont déjà bien pris en compte par l'exploitant, notamment à travers un partenariat historique avec la LPO FC, et des mesures complémentaires sont prévues. Concernant l'hydrogéologie, l'étude CPGF Horizon (annexe E) conclut sur un impact très limité du projet sur les eaux souterraines, superficielles et les milieux humides du secteur. Elle considère aussi que le projet ne va pas accroître les risques de modification de la qualité des eaux. Ainsi les mesures proposées sont des mesures de prévention, de protection et la poursuite de la surveillance des eaux de la nappe, comme c'est déjà le cas actuellement.

Concernant les autres effets potentiels du projet : bruit, poussières, ... la poursuite des mesures mises en place dans le cadre de l'actuelle autorisation permettra de limiter ces émissions qui ne présentent pas de nuisances particulières comme c'est le cas à l'heure actuelle. Enfin, toutes les mesures de bonne gestion (déchets, propreté du site, ...) seront maintenues.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Des études spécifiques ont été menées en amont de la demande d'autorisation pour exploiter et étendre la carrière et les installations de traitement. Des suivis environnementaux réguliers (rejets d'eau, piézométrie, bruit,...) permettent de montrer que la société maîtrise ses impacts. Dans le cadre du projet d'extension, ces études techniques ont été complétées et actualisées pour mettre en évidence les impacts potentiels de ce projet et les mesures proposées pour y remédier.

Ainsi, au regard des éléments présentés dans ce CERFA et des annexes complémentaires, ce projet pourrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

| Objet |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                     |
|-------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| 1     | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4     | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;                                                                                                                                                                                                                                                                     | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5     | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6     | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <input checked="" type="checkbox"/> |

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------|
| Partie 4-3-2 : ANNEXE A - Plan de phasage d'exploitation                    |
| Partie 4-3-2 : ANNEXE B - Plan de l'état final                              |
| Partie 4-4 : ANNEXE C - Arrêtés préfectoraux d'autorisation                 |
| Partie 5-2 : ANNEXE D - Étude pédologique (septembre 2018) / SolExperts     |
| Partie 6-1 : ANNEXE E - Étude hydrogéologique (février 2020) / CPGF Horizon |
| Partie 6-1 : ANNEXE F - Étude écologique (mars 2020) / ENCEM                |

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à CHENÔVE

le, 01/09/2020

Signature

